



## Problème association

-----  
Par ust

membre d'un club de pétanque, le président a été incarcère pour une durée d'un an, avec les licencies du club nous voulions organisées une AG extraordinaire pour élire un nouveau président le club n'ayant plus que deux membres du bureau, le comite départemental ayant été informé il a pris la décision d' interdire cette AG et on mis le club sous tutelle jusqu'au mois d'octobre date de l'AG annuelle  
nous voudrions savoir si cela est légal et quelles solutions nous avons .  
merci d'avance